**ABC ELEC**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €

Siège social : 214, rue Lavoisier 91420 MORANGIS

RCS 844 436 394

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**
**DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 10 heures, au siège social, Monsieur Claude CLEMENT, demeurant 214, rue Lavoisier 91420 MORANGIS, actionnaire unique de la société ABC ELEC, SASU au capital de 5.000 euros, réparti en 5.000 actions de 1 euro de valeur nominale,

**I A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Dissolution anticipée de la société.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société : « 214, rue Lavoisier 91420 MORANGIS Paris ».

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'actionnaire unique nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation Monsieur Claude CLEMENT, demeurant 214, rue Lavoisier 91420 MORANGIS.
Cette nomination met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.
Le liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir et communiquer à l'actionnaire unique un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Doc ID: 6e1f78793d9ea906031d4ad04cf0e5a362bb4a64

Le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.
Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.
Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice.
Il sera tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

**Claude CLEMENT**
**L'actionnaire Unique**



Doc ID: 6e1f78793d9ea906031d4ad04cf0e5a362bb4a64

| | |
|---|---|
| **Titre** | PV décision dissolution ABC ELEC |
| **Nom du fichier** | PV décision disso...EC 30 11 2023.pdf |
| **Identifiant du document** | 6e1f78793d9ea906031d4ad04cf0e5a362bb4a64 |
| **Format de date de la piste d'audit** | DD / MM / YYYY |
| **État** | ● Signé |

## Historique du document

| | | |
|---|---|---|
| ENVOYÉ | **11 / 12 / 2023**<br>15:14:46 UTC | Envoyé pour signature à CLAUDE CLEMENT (contact@cpse.biz)<br>depuis beriard@fidexau.com<br>IP: 78.202.123.39 |
| CONSULTÉ | **12 / 12 / 2023**<br>07:51:07 UTC | Consulté par CLAUDE CLEMENT (contact@cpse.biz)<br>IP: 193.253.255.162 |
| SIGNÉ | **12 / 12 / 2023**<br>07:54:03 UTC | Signé par CLAUDE CLEMENT (contact@cpse.biz)<br>IP: 193.253.255.162 |
| TERMINÉ | **12 / 12 / 2023**<br>07:54:03 UTC | Le document a été terminé. |